

	COMPTE RENDU DE REUNION	Date : Jeudi 10 février 2026
	SERVICE : CONSEIL DE VIE SOCIALE	Numéro du compte rendu : 2
		Rapporteur : Audrey PITHON

ÉTAIENT PRÉSENTS : cf. feuille d'émargement en pièce-jointe.

A l'ordre du jour :

- 1 – Fiches d'évènements indésirables
- 2 – Revue annuelle du CPOM
- 3 – Questions diverses

1 – Fiches d'évènements indésirables

Déborah, qualitiicienne constate qu'il y a moins de fiches en lien avec les médicaments. Cela s'explique par différents facteurs :

- L'équipe infirmière est plus stable dernièrement,
- Mathilde (cadre), Déborah et Justine (Ide) suivent un programme sur la sécurisation des médicaments,
- Mise en place d'un Comité de Prise en Charge Médicamenteuse dont la première réunion a eu lieu la semaine dernière à l'EHPAD avec la présence du pharmacien du Pin-en-Mauges.

Lorsque nous faisons appel à une infirmière intérimaire, un membre famille demande l'organisation pour éviter les erreurs : Mathilde explique que les intérimaires ont une capacité d'adaptation et que nos fiches de tâches sont régulièrement mises à jour afin que tout se passe au mieux. Dans le cas où un intérimaire ne saurait pas s'adapter comme il le faut, nous en informons l'agence d'intérim et « black listons » celui-ci afin qu'il ne revienne plus sur notre établissement.

Enfin, Mathilde indique que les agents hôteliers vont prochainement être formés à la prise médicamenteuse via le « Lancement d'un MOOC sur l'aide à la prise des médicaments en EHPAD ». C'est une formation en ligne qu'elles suivront avec Mathilde les vendredis et qui explique le circuit du médicament de la prescription à la prise des médicaments puis à la surveillance associée. Les agents sont amenés à distribuer les médicaments du matin, il est donc nécessaire qu'elles soient formées. A la fin de cette formation, aura lieu un formulaire d'interrogation pour savoir si les fondamentaux sont compris.

En ce qui concerne les fiches d'EVI en lien avec le circuit du repas, un Crex (Comité de Retour d'Expérience) a eu lieu en janvier, notamment sur les hachés, mixés ... afin de réajuster les pratiques et ainsi éviter les accidents. Deux protocoles sont en cours de création par la diététicienne en lien avec Mathilde.

La gestion des évènements indésirables est très importante. Pour ce faire au mieux, Déborah informe les participants que nous allons prochainement changer de logiciel pour les déclarer et passer de Ageval actuellement à net Soins, qui est notre logiciel de soins. Il est ouvert tous les jours par les salariés pour les transmissions et le suivi quotidien ce qui facilitera les déclarations pour les équipes. Un logigramme de traitement des fiches d'EVI est en cours d'élaboration et sera présenter prochainement aux équipes. L'équipe encadrante sera en charge de différencier les fiches graves, des fiches associés aux soins ou non et de traiter celles-ci puis de faire un retour aux personnes concernées. Seuls les fiches graves et associés aux soins seront présentées au CVS.

2 – Revue annuelle du CPOM

Mr Poirier explique avoir rencontré des représentants du département et de l'ARS en visioconférence il y a environ 15 jours afin de discuter de la revue de notre CPOM. Ils ont discuté des différents projets de l'établissement, du taux d'occupation (explication de pourquoi nos temporaires ne sont pas à 100 % : difficultés à trouver des « vrais temporaires » sur le terrain), de notre prise en soins, de nos frais de remplacements (intérim), explications données sur notre déficit ... A la fin de ces deux heures d'échanges, ils nous ont informés qu'ils ne pourraient pas augmenter notre budget, qu'il fallait trouver une autre alternative mais que nous pouvions cependant refaire notre coupe PATHOS et espérer avoir quelques recettes supplémentaires par ce biais (la dernière à eu lieu il y a 4 ans).

Pour 2025, le déficit sera peut-être plus faible puisque nous constatons que le taux d'occupation des séjours temporaires est à 100%. Mr Poirier indique que le fait que l'Association Sanitaire et Sociale étant gestionnaire de l'EHPAD et de l'Institut Psychothérapique, cela aide à équilibrer les budgets dans un sens ou dans l'autre. Actuellement, la politique est axée sur la psychiatrie mais cela n'a pas toujours été le cas. Il faut noter qu'à eux deux, ces établissements emploient environ 130 personnes. On y trouve des postes partagées grâce à ce lien et cela permet également de garder cette dynamique « familial » avec une prise de décision plus simple et plus proche du terrain.

Enfin Mr Poirier précise qu'il va partir à la retraite en avril 2027 et que l'Association a fait appel à un cabinet de recrutement pour trouver son remplacement. Une réunion avec les cadres de l'EHPAD et de l'Institut a eu lieu il y a peu de temps avec des membres de l'Association afin de caler le profil du nouveau directeur souhaité. Chacun espère garder cet esprit associatif.

3 – Questions diverses

➤ Élections municipales

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026 prochain.

Pour voter, il fallait être inscrit sur les listes électorales d'ici le 6 février dernier. Un mail a été envoyé aux référents familiaux pour rappel début janvier 2026.

Plusieurs possibilités s'offraient aux résidents de l'EHPAD s'ils souhaitaient voter :

- Ils se déplacent et votent dans le bureau de vote de leur commune.
- Ils souhaitent voter au Pin-en-Mauges :
 - Si le résident habitait Beaupreau-en-Mauges, vous devrez juste compléter l'imprimé changement de domicile et le déposer à la mairie du Pin en Mauges accompagné d'un justificatif de domicile récent et d'une copie de la carte d'identité ou du livret de famille avant le 6 février 2026.
 - Si le résident habitait à l'extérieur de Beaupreau-en-Mauges, vous devrez compléter le cerfa 12669-02 et le déposer à la mairie du pin en mauges accompagné d'un justificatif de domicile récent et d'une copie de la carte d'identité ou du livret de famille avant le 6 février 2026.
- Ils souhaitent réaliser une procuration : pour ce faire, merci de leur faire compléter le cerfa 14952-03 et le déposer au service administratif de l'EHPAD avec les copies des pièces d'identités associées avant le 15 février 2026. Des agents de la gendarmerie de Beaupreau viendront valider cette procuration au sein de l'établissement.

Peu de retour à ce jour suite au mail envoyé.

➤ Formulaire Plaintes et Réclamations

Déborah présente aux participants le formulaire Plaintes et Réclamations réalisé afin d'avoir un retour du CVS. A ce jour, il n'y a pas vraiment de procédure pour les plaintes et réclamations. Les familles ou résidents les communiquaient par mail ou oralement aux salariés qui remontaient l'information à la direction. Nous avons donc souhaité mettre en place un formulaire qui sera à disposition en salle d'activités afin que tout le monde puisse y accéder. Une fois la plainte ou réclamation reçue, elle est enregistrée sur Ageval puis un accusé de réception est donné dans les 48 heures puis l'établissement se donne 7 jours pour traiter la demande et rendre réponse au demandeur.

Un des membres familles propose de bien dissocier sur ce formulaire la partie réclamation directement auprès de l'établissement pour essayer de régler cela ensemble et la seconde partie où une personne qualifiée extérieure peut être associée.

Pour ce qui est de la mise à disposition du formulaire, un membre famille se demande s'il ne serait pas plus judicieux d'en mettre dans chaque quartier ?

Audrey propose que ce formulaire soit également accessible sur le site internet de l'établissement.

➤ Repas des familles

Comme chaque année, nous avons le plaisir d'organiser le **repas des familles**. Celui-ci aura lieu le **vendredi 3 avril 2026 à partir de 11h30**, dans la **salle du Relais du Bois**.

Sont conviés à ce temps convivial :

- les résidents,
- les salariés,
- les familles,
- les bénévoles,
- ainsi que les membres du Conseil d'Administration.

Le thème retenu cette année est : **Grand bal masqué baroque** 🎭.

A ce sujet, Marie-Thérèse Gourdon, membre du CA, souhaite indiquer qu'elle a eu des retours de deux personnes et indique que le jour fixé est le jour du vendredi saint ce qui est dommageable pour une population de résidents croyants et une équipe de bénévoles aumônerie en nombre susceptible de participer à celui-ci. Cela sera prit note pour les années à venir. A ce sujet, il est question du repas en lien avec le vendredi saint, il est conseillé de ne pas mettre de viande mais plutôt du poisson.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.

La prochaine réunion CVS aura lieu le mardi 2 juin 2026 à 15h30.

Jean-François POIRIER
Directeur

Aux membres du Conseil de la Vie Sociale

Au Pin-en-Mauges,
Le 3 février 2026

Mesdames, Messieurs,

En votre qualité de membre du Conseil de Vie Sociale de la Maison de Retraite « Notre Dame de Bon-Secours » du Pin en Mauges, je vous invite à une réunion :

Le Mardi 10 février 2026 à 15h30
Ancienne Accueil de Jour à la maison de retraite

Ordre du jour arrêté conjointement avec la Direction :

- 1 – Fiches d'événements indésirables
- 2 – Revue annuelle du CPOM
- 3 – Questions diverses

Dans l'attente de cette rencontre, veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes respectueuses salutations.


Mr Jean-François POIRIER
Directeur.

FEUILLE EMARGEMENT

<u>Date :</u>	<u>Service :</u>	<u>Racine :</u>	<u>Lieu :</u>	<u>Heure de début :</u>
---------------	------------------	-----------------	---------------	-------------------------

[illegible]